

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 11 Juillet 2023
19 heures 00**

GF/EB

N° 003030

**Finances -
Subvention de
fonctionnement
accordée au Centre
Hospitalier du Pays
d'Apt dans le cadre
du financement du
projet télémédecine
« Smart
Consultation ».**

Affiché le :

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 3

ABSTENTION(S) : 0

Le Mardi 11 Juillet 2023 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 05 juillet 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Sabrina HARCHACHE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Célia BARBIER donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

ABSENTS EXCUSÉS:

ABSENTS : Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

Il est rappelé au conseil que la densité de médecins généralistes dans le Département de Vaucluse est la plus faible de la région. En 2020, 479 médecins libéraux étaient en activité, soit 11 % de moins que cinq ans auparavant. Et parmi les médecins en exercice, 58 % sont aujourd'hui âgés de 55 ans et plus, laissant présager de nombreux départs à la retraite dans les années à venir.

Dans ce contexte, le Centre Hospitalier du Pays d'Apt développe une politique consistant à élargir l'offre de soins pour assurer une meilleure expertise sur le territoire. Il s'agit notamment de développer des passerelles entre le public et le privé avec les professionnels libéraux dans une logique de mise à disposition de plateau technique. De même, la télémédecine est déployée à travers un service médical d'accès à des référents via les e-technologies, c'est-à-dire des SMART consultations.

Ce programme présente un intérêt tout particulier en permettant de conforter la présence de professionnels de santé de premier et de second recours, ils participent

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20230711-003030-DE
Date de réception préfecture : 18/07/2023

ainsi au lien Ville/Hôpital, à l'articulation dans les parcours de soins entre le sanitaire et le médico-social.

C'est pourquoi le 13 janvier 2020, Madame le Maire s'est engagé à accompagner, à hauteur de 5 000 €, le Centre Hospitalier du Pays d'Apt dans son projet de télémédecine « Smart Consultation ».

Il est présenté au Conseil Municipal le projet du Centre Hospitalier en annexe de la présente délibération.

Vu, la demande de subvention d'un montant de 5 000 euros,

Vu, le Décret n° 2010-1229 du 19 octobre 2010 relatif à la télémédecine.

Considérant, la nécessité de faciliter l'accès aux soins dans les territoires en désertification médicale et d'accompagner l'usage de la télémédecine par les professionnels de santé du premier recours.

Madame le Maire propose d'attribuer au Centre Hospitalier une subvention d'un montant de 5 000 € pour prendre part au financement de son projet de télémédecine « Smart Consultation ».

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Autorise, le versement de cette subvention d'un montant de 5 000 euros au Centre Hospitalier du Pays d'Apt,

Dit, que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du budget principal de la Commune.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Yannick BONNET



LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY

